

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

N°	2023	O3	O8
----	------	----	----

OBJET : TARIFS DES PRESTATIONS A LA RESIDENCE LES JARDINS DE NOISY

En exercice : 17 L'an deux mil vingt-trois, le quinze juin, à dix-huit heures trente,
Présents : 11 le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Noisy-le-Roi,
Absents représentés : 4 légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
Absents excusés : 0 Monsieur Marc TOURELLE, Président.
Absentes : 2
Votants : 15

Membres présents : Marc TOURELLE, Patrick KOEBERLE, Delphine FOURCADE, Marie-Hélène HUCHET, Sylvie HAUF, Danielle DUREL, Isabelle DANSETTE, Louis-Georges THANNBERGER, Anne PICHON, Jean-Michel ARNOUX, Laurent HIBARRONDO

Absents excusés et représentés :

André BLUZE : pouvoir à Patrick KOEBERLE
Armelle LUCAS de PESLOUAN : pouvoir à Delphine FOURCADE
Christine HANQUEZ : pouvoir à Louis-Georges THANNBERGER
Jean-Michel RAGUENES : pouvoir à Marc TOURELLE

Absents excusés :

Pauline LACLEF, Liliane MORELLEC

Le Conseil d'Administration,

VU la loi N° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

VU la loi d'orientation N° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le code de l'action sociale et des familles ;

VU la délibération N° 82-10-10 du 18 octobre 1982 portant sur les modalités de paiement des repas servis au restaurant des "Jardins de Noisy" ;

VU la délibération N° 2020-02-09 du 30 juin 2020 portant sur la régie de recettes de la Résidence Les Jardins de Noisy ;

VU la délibération n° 2022-05-10 du 28 novembre 2022 fixant les tarifs des repas, de l'entretien du linge et des chambres d'accueil aux familles à compter du 1er janvier 2023 ;

CONSIDERANT la nécessité de fixer les tarifs des prestations de la Résidence Les jardins de Noisy ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1°) DECIDE DE FIXER LES TARIFS SUIVANTS A COMPTER DU 1^{ER} JUIN 2023 :

- Des photocopies à 0.10 €
- De la partie de loto à 2 €
- L'eau à prix coutant
- Des apéritifs à 1,20 €
- De donner la possibilité d'offrir des « Bons cadeaux Blanchisserie » (valeur d'une lessive à savoir 4,80 € en 2023) aux résidents lors des lotos

2°) PRECISE que les recettes correspondantes aux prestations seront inscrites au budget de l'année correspondante.



Fait de délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

A NOISY-le-ROI, le 20 juin 2023

Le Vice-Président,

Patrick KOEBERLE

Je soussigné, Marc TOURELLE, Président du C.C.A.S.
Certifie le caractère exécutoire de la présente délibération
Publiée le 21 juin 2023